

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 9 JUILLET 1833.

Amendemens déposés sur la proposition de M. Teichmann relative aux travaux publics.

J'ai l'honneur de proposer à la Chambre la répartition suivante :

9° Reprise des travaux de la route de Tournay à Renaix.	50,000
10° Route de Binche à Beaumont.	50,000
11° Route de Lierre à Aerschot.	27,000
12° Route de Huy à Tirlemont.	43,000
13° Route de Liège à Hannut.	27,000
TOTAL.	<u>197,000</u>

FLEUSSU.

Articles additionnels proposés par M. Boucqueau de Villeraie au projet de loi de M. Teichmann ou de la section centrale.

Le gouvernement fera liquider, au profit des villes et particuliers qui ont prouvé ou qui prouveraient qu'ils sont propriétaires de chaussées, la portion de l'excédant du produit des barrières de ces chaussées, de l'exercice 1833, au-delà des frais d'entretien et d'administration; il est autorisé à faire payer, auxdites villes et particuliers, le résultat de cette liquidation.

Le gouvernement est autorisé à liquider, avec les villes et particuliers qui ont prouvé ou qui prouveraient avoir des droits de propriété sur des chaussées dont le gouvernement est en possession, les indemnités *definitives* auxquelles ces villes et particuliers peuvent avoir droit, pour en avoir été dépossédés.

BOUCQUEAU DE VILLERAIE.